



# ON VOUS ÉCOUTE ! ON VOUS AIDE !

L'INAVEM et la FFF ont signé, le 10 novembre 2012, une convention proposant un accompagnement global par des professionnels pour les victimes ou les témoins d'actes d'incivilités ou de violences lors des rencontres de football amateur.

◆ Les personnes victimes ou témoins d'actes non tolérables dans le football (agressions verbales et/ou physiques) peuvent bénéficier gratuitement et en toute discrétion d'un accompagnement global comprenant une information sur les droits, un soutien psychologique et un accompagnement social proposé par des experts soit par téléphone soit en face à face.

◆ Les licenciés du football amateur, leur environnement proche (parent, accompagnateur d'équipe..) concernés par un incident lié à une rencontre de football amateur, avant, pendant ou après le match, peuvent bénéficier de cette aide, si elles en émettent le souhait.



◆ Les présidents de clubs, de districts, de ligues, de commissions... informent les licenciés de cette possibilité et invitent les victimes à contacter directement l'INAVEM ou la FFF..

**VOUS ÊTES TÉMOINS OU VICTIMES DE VIOLENCES, VERBALES OU PHYSIQUES, DE DÉTÉRIORATIONS DE BIENS, D'INSULTES À CARACTÈRE RACISTE OU HOMOPHOBE, DE RIXES... À L'ENCONTRE DE TOUT TYPE DE LICENCIÉS, AVANT, PENDANT OU APRÈS UN MATCH, UN ENTRAÎNEMENT OU LORS D'UN DÉPLACEMENT...**

**CONTACTEZ : L'INAVEM OU LA FFF**

**08VICTIMES**

Tél. : 08 842 846 37

Tél. : 01 41 83 42 08

08victimes@inavem.org



**FFF**

Tél. : 01 44 31 73 61

Tél. : 01 44 31 76 11

observatoire@fff.fr



**être écouté  
être aidé**

7 jours sur 7

**08 842 846 37**

[www.inavem.org](http://www.inavem.org) / [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Numéro non surtaxé